Circulaire Cnav 2014/20 du 27/02/2014

Annexe 2 : Retraite anticipée pour carrière longue

Année de naissance	Age de départ à partir de	Durée cotisée en trimestres	Début activité en trimestres	Durée d'assurance pour le calcul
1958	57 ans et 4 mois	Taux plein + 8 175	5 avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 16 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	167 trimestres
	60 ans	Taux plein 167	5 avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 20 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	167 trimestres
1959	57 ans et 8 mois	Taux plein + 8 175	5 avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 16 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	167 trimestres
	60 ans	Taux plein 167	5 avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 20 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	167 trimestres
1960	58 ans	Taux plein + 8 175	5 avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 16 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	167 trimestres
	60 ans	Taux plein 167	5 avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 20 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	167 trimestres
1961 1962 1963	58 ans	Taux plein + 8 176	5 avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 16 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	168 trimestres
	60 ans	Taux plein 168	5 avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 20 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	168 trimestres



Année de naissance	Age de départ à partir de	Durée cotisée en trimestres	Début activité en trimestres	Durée d'assurance pour le calcul
1964 1965 1966	58 ans	Taux plein + 8 177	5 avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 16 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	169 trimestres
	60 ans	Taux plein 169	5 avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 20 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	169 trimestres
1967 1968 1969	58 ans	Taux plein + 8 178	5 avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 16 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	170 trimestres
	60 ans	Taux plein 170	5 avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 20 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	170 trimestres
1970 1971 1972	58 ans	Taux plein + 8 179	5 avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 16 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	171 trimestres
	60 ans	Taux plein 171	5 avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 20 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	171 trimestres
A compter de 1973	58 ans	Taux plein + 8 180	5 avant la fin de l'année civile des 16 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 16 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	172 trimestres
	60 ans	Taux plein 172	5 avant la fin de l'année civile des 20 ans ; 4 avant la fin de l'année civile des 20 ans pour assurés nés au cours du dernier trimestre	172 trimestres